



JORDAN RUNNING ADVENTURE RACE

REGLEMENT JRAR 2019

du mardi 22 octobre au lundi 28 octobre 2019

ART. 1 : ORGANISATION

TENDAO organise la 4ème édition du « Jordan Running Adventure Race » à partir du 22 Octobre 2019 au départ du site de Petit Petra et ses montagnes et dans le Désert du Wadi Rum : «Une aventure sur les traces de Lawrence d'Arabie».

ART. 2 : DEFINITION DE L'EPREUVE

Trois Courses sont proposées :

100 km en 3 étapes ou 60 km en 3 étapes (parcours balisé) en semi autonomie (le GPS est obligatoire pour le 100 km) Les premières (21 km) et troisièmes étapes (25 km) sont communes aux 2 courses. La seconde est de 53 km pour l'épreuve de 100 km et de 15 km pour l'épreuve du 60 km.

165 km non Stop avec un départ de Petit Petra, un passage par le site antique de Petra, puis un final de plus de 100 km dans l'exceptionnel désert du Wadi Rum ! Le GPS est obligatoire.

A la croisée des routes, tout au long de son histoire la Jordanie fut et demeure un point de rencontre et un lieu de convergence de courants multiples et variés. Ce Pays vibrant où les races, les religions, les peuples se sont mêlés et influencés procure un équilibre à la vie par son caractère unique et cosmopolite. La Jordanie est sans nul doute un royaume profondément ancré dans l'histoire et la culture.

Dès votre arrivée, vous prenez conscience de la richesse de son héritage. Partout il subsiste les ruines de civilisations depuis longtemps reléguées dans les livres d'histoire et qui, pourtant perdurent encore dans la vie de ce royaume surprenant et dans l'âme même de son peuple...

Les parcours de 21 km, 12 et 25 km sont balisés.

ART. 3 : CONDITIONS D'ADMISSION DES CONCURRENTS

Pour réaliser l'épreuve, il faut être majeur et en bonne santé, pour cette raison il faut fournir une photocopie du passeport ainsi que le certificat médical de l'organisation rempli par un médecin. Par ailleurs il faut avoir réglé la totalité de son inscription aux dates fixées par le présent règlement.

En participant à l'épreuve, le coureur accepte sans réserve le règlement et l'éthique de la course.

ART. 4 : LES PROGRAMMES DE L'EPREUVE

Descriptif des Etapes

Etape 1 : Les premiers 21 km de la course sont la première étape du parcours de 100 km. C'est un parcours magique, exceptionnel au milieu d'une nature de petite montagne et de nombreux temples nabatéens ! Un parcours historique.

Etape 2 : La seconde étape 100 % desert fera 53 km ! Une étape pour les aventuriers, pour les amoureux d'espace mystique et du sable ! Il faudra gérer , profiter de l'ombre des montagnes et des courants d'air des canyons ! Le superbe Camp du désert illuminé de 1000 étoiles sera notre point de ralliement !

Etape 3 : Wadi Rum : 25 km : Départ du Camp 1 pour cette étape qui va rallier le Camp 2. Le parcours sera exigeant avec des passages dans des canyons, du sable mou et des paysages exceptionnels !

Pour le 165 km : le temps maximum est de 56h pour réaliser le parcours.

Programme Accompagnant

Un programme accompagnant est disponible sur demande. Il permet à l'accompagnant de découvrir la Jordanie et de suivre l'épreuve. L'accompagnant dort sur les mêmes sites que les coureurs !

ART. 5 : VERIFICATIONS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES

Les vérifications auront lieu le 23 Octobre 2019 en fin d'après-midi à Petra à 16h00.

Chaque concurrent devra se présenter aux commissaires de course. Il devra obligatoirement avoir rempli les conditions techniques et administratives prévues par l'organisation. Tout contrôle non satisfaisant pourra engendrer la mise hors course du concurrent sans remboursement des frais engagés. Une formation à l'utilisation du GPS sera donnée par l'équipe d'organisation.

Toujours pour des raisons de sécurité, chaque coureur sera équipé d'une balise de suivi SPOT qui nous permettra de vous localiser à tout moment et également permettra à vos amis de suivre la course depuis chez eux. Une fonction détresse pourra être activée et déclenchera les secours. L'activation de la fonction détresse entraîne la mise hors course.

A cet effet : nous vous demanderons une caution de 200 Euros au moment du contrôle du matériel. Cette caution vous sera remise au moment de la restitution de la balise. Le lien du suivi de la course vous sera envoyé par mail.

ART. 6 : NEUTRALISATION

L'épreuve pourra être neutralisée si l'organisation le juge utile pour des raisons de sécurité.

ART. 7 : ORIENTATION SUR LE PARCOURS

Tout le parcours sera balisé. Un GPS portable fourni par vos soins sera obligatoire pour prendre le départ de la course. Les points GPS de votre parcours vous seront fournis lors des vérifications ou si vous le souhaitez par mail 10 jours avant l'épreuve. Près de 170 points vous seront communiqués. Du balisage sera installé dans les zones les plus compliquées pour des raisons de sécurité et sur les parcours du 21 km, 52 km et 15 km.

Pour rappel les parcours sont balisés. Le GPS est un outil de sécurité qui vous permettra en cas de doutes de revenir sur le droit chemin ou de faire marche arrière jusqu'au parcours. Les listes de points GPS avec les parcours vous sont envoyés par mail. Il suffit de mettre les points dans le GPS via votre ordinateur.

ART. 8 : POSTES DE CONTROLE

Les postes de contrôle seront espacés tous les 20 à 30 km environ, parfois même après 15 km, ils serviront au pointage de la carte de contrôle, au ravitaillement en eau chaude et froide. Une assistance médicale sera présente sur le parcours et aura comme mission d'assister, de soigner, et d'arrêter un coureur défaillant. Il n'aura pas de poste de contrôle intermédiaire qui les étapes de moins de 30 km. Il y aura 3 postes de contrôle sur le parcours de 53 km.

ART. 9 : RAVITAILLEMENT EN EAU FROIDE ET EAU CHAUDE ET BOISSONS SOFTS

Les ravitaillements se feront au poste de contrôle, soit tous les 20 à 30 km.

ART. 10 : ARRIVEE

Un chronométreur relèvera le temps de chaque coureur.

ART. 11 : ABANDON

En cas d'abandon d'un des participants, il est impératif qu'il prévienne le poste de contrôle le plus proche en remettant au responsable du poste ses marques d'identification. Le coureur restera en autosuffisance le temps de son rapatriement.

ART. 12 : ASSISTANCE MEDICALE

Une équipe médicale choisie par l'organisation et composée d'un médecin et d'un kinésithérapeute, sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle aura pour mission d'assister les concurrents pendant l'épreuve et sur le terrain. Elle pourra mettre hors course un concurrent qu'elle jugera inapte à continuer l'épreuve.

ART. 13 : ASSURANCES

L'organisation a souscrit une assurance assistance rapatriement. Chaque concurrent participe en pleine connaissance des risques que le déroulement de cette compétition peut lui occasionner et dégage l'organisation de toute responsabilité en cas de défaillance physique ou accidentelle.

Des assurances annulation peuvent être souscrites.

ART. 15 : EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES DES CONCURRENTS

Les concurrents devront prévoir leurs besoins alimentaires pour chaque jour de course. et pour le déjeuner de l'étape 1 et 2.

Pour le 165 km : Besoin alimentaire pour 2,5 jour : 1500 calories par jour x 3 = 4500 calories.

MATERIEL OBLIGATOIRE :

- un sac à dos
- une veste coupe vent + une polaire légère (pour le 165 km)
- un couteau (lame d'au moins 5 cm) (pour le 165 km)
- un GPS portable + piles de rechange (vous devez savoir l'utiliser) pour le 100 km et le 165 km et le 60 km.
- un briquet
- un antiseptique cutané
- une balise SPOT fournie par l'organisation
- un sifflet
- une couverture de survie 2.20 ml x 1.40 ml
- 1 lampes de poche + piles de rechange pour le 60 km et le 100 km
- 2 lampes de poche ou frontales + piles de rechange (pour le 165 km)
- 2 gourdes ou un Camel Bag et une gourde
- la nourriture

Le sac sera vérifié par l'organisation avant, pendant l'épreuve et à l'arrivée.

MATERIEL CONSEILLE

- un collant ou un pantalon léger

MATERIEL FOURNI PAR L'ORGANISATION :

- les points GPS
- une balise de signalisation SPOT

ART. 16 : CONDITIONS CLIMATIQUES

La moyenne des conditions climatiques à cette période de l'année est de :

- 25° la journée
- 10° la nuit

ART. 17 : INSCRIPTIONS

Les droits d'inscription sont dépendant des programmes choisis. Pour les départs de Bruxelles et de Milan, ces prix sont valables uniquement jusqu'au 1er Juin 2019. Après le 1er Juin, une majoration sera appliqué en fonction de l'évolution des prix du billet.

Formule complète Paris / Paris

165 km non stop :

2250 Euros jusqu'au 1 Juin 2019

2350 Euros à partir du 1er Juin 2019

2450 Euros à partir du 1 septembre 2019

100 km et 60 km 3 étapes :

2290 Euros jusqu'au 1 Juin 2019

2390 Euros à partir du 1er Juin 2019

2490 Euros à partir du 30 septembre 2019

Accompagnant :

2190 Euros jusqu'au 1 Juin 2019

2290 Euros à partir du 1er Juin 2019

2390 € partir du 1 septembre 2019

Formule complète Bruxelles / Bruxelles

165 km non stop :

1950 Euros jusqu'au 1 Juin 2019

2050 Euros à partir du 1 juin 2019

100 km et 60 km 3 étapes :

1990 Euros jusqu'au 1 Juin 2019

2090 Euros à partir du 1er Juin 2019

Accompagnant :

2040 Euros jusqu'au 1 Juin 2019

2140 Euros à partir du 1er Juin 2019

Date limite d'inscription : 1er septembre 2019.

Solde de l'inscription à régler au plus tard le 31 août 2019.

Tendao est une agence de voyages enregistrée sous le numéro LI 062010002

- DOSSIER RESERVATION

- Date limite d'inscription le 30/08/2019
- Formulaire d'engagement à remplir
- Règlement du voyage
- Photocopie du passeport en cours de validité

DOSSIER MEDICAL

Le certificat médical vierge devra être rempli par votre médecin en stipulant clairement votre aptitude à ce type d'épreuve. Si les documents ne sont pas présentés aux contrôles, la mise hors course pourra être décidée sans remboursement des frais engagés.

LE VISA

Le visa sera fait à l'aéroport de Aman, il est gratuit si vous prenez le pack complet. Prévoir 40 US Dollars pour les autorités locales pour ceux qui se sont inscrits trop tardivement ou ceux qui ne sont pas arrivés avec le vol du groupe des coureurs.

REGLEMENT

Nous retourner le règlement de l'épreuve avec la mention «lu et approuvé» suivi de votre signature.

ART. 18 : ANNULATIONS D'ENGAGEMENT

- 50 Euros seront retenus pour frais de dossier en cas de désistement.
- 15% de la totalité des droits d'engagement seront retenus par l'organisation en cas de désistement intervenant entre le 1/03/19 et le 30/03/19.
- 30% de la totalité des droits d'engagement seront retenus par l'organisation en cas de désistement intervenant entre le 31/03/19 et le 1/06/19.
- 50% de la totalité des droits d'engagement seront retenus par l'organisation en cas de désistement intervenant entre le 2/06/19 et le 15/08/2019.
- Passé la date du 15/08/19, aucune demande de remboursement ne sera acceptée.
- Il est possible de prendre une assurance annulation auprès de l'organisation.

ART. 19 : DROIT A L'IMAGE

TENDAO se réserve le droit à l'image de l'épreuve. Les participants acceptent par leur engagement à l'épreuve l'utilisation de leurs images individuelles ou collectives et de leur nom par TENDAO pour ce qui concerne de près ou de loin la JRAR.

ART. 20 : SPONSORING

Les dossards seront mis en place suivant les directives de l'organisation et les sponsors ne seront en aucun cas cachés.

ART. 21 : PENALITES ou HORS COURSE

Tout contrôle ne répondant pas au règlement signé sera pénalisé de 5 heures. Toute personne n'ayant pas validé sa carte à une balise sera pénalisée de 5 heures. Toute personne n'ayant pas validé sa carte à un PC sera mis hors course. Toute personne devant recevoir de la nourriture à un PC pour sa subsistance sera pénalisé de 5 heures. Toute personne devant être perfusée pour sa sécurité sera mise hors course après avis médical. Toute personne dépassant le temps limite de la course sera mis hors course. Toute personne prenant un véhicule motorisé sera mis hors course.

ART. 22 : TENDAO & COMMUNICATION

L'organisation se réserve le droit de modifier l'heure ou le jour de départ ou une partie du parcours suite à un événement indépendant de sa volonté ou motivé par la sécurité des participants. L'organisation se réserve le droit de modifier le règlement si elle en juge utile, les coureurs seront avertis et valideront les modifications avant le départ.

ART. 23 : LE COUREUR DECLARE

S'être renseigné sur les contre-indications médicales qui pourraient le concerner et en conséquence, décharger de toute responsabilité l'organisation de tout problème d'ordre médical, accidentel ou tout autre pouvant subvenir pendant l'épreuve. En revanche, la personne morale organisatrice dispose d'une assurance à responsabilité civile; c'est pourquoi par la signature de la présente vous déclarez avoir été pleinement informé de cela, que vous participez en toute connaissance de cause à l'épreuve et renoncez à faire grief à l'organisateur de ce fait.

Tendao

TENDAO RUNNING ADVENTURE RACE

17 RUE DU MARECHAL LEFEBVRE
62126 WIMILLE
FRANCE

AGENCE DE VOYAGES REF L 062010002

TEL 00 33 321874871 / FAX 00 33 321874872